

RPI Saint-Brice sur Vienne / Saint-Martin de Jussac

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

Personnes présentes :

Les directrices d'écoles : Mme ROY et Mme TINTIGNAC

Les enseignantes : Mme LEYSSENE, Mme DELMONT, Mme DALMAY-ROUGIER, Mme DOUBLET, Mme LEVIS, Mme DEBORD et Mme ROYER.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne : Mr HUGON (Inspecteur de l'Éducation Nationale)

Les représentants des municipalités : Mme TUYERAS (Maire de St Brice sur Vienne), Mme SOURY (Maire de St-Martin de Jussac), Mme MAGOUTIER (Adjointe au Maire de St Brice sur Vienne), Mme DEZAFIT (Conseillère municipale Mairie de St Martin de Jussac).

Les représentants DDEN : Mr GRANCOIN

Les représentants des parents d'élèves : Mme DUPONT, Mme BELLAYER, Mr ROCHER, Mme PERRON, Mme LECOMTE (Représentants de l'école de Saint Brice sur Vienne), Mme FROUART, Mr BERNON, Mme MEURANT (Représentants de l'école de Saint Martin de Jussac).

Absents/excusés : Mme ASTIER (enseignante), Mr BUISSON (DDEN), Mme BASGROT et Mme BERTRAND (Représentants des parents d'élèves de St Brice sur Vienne).

Ordre du jour :

- 1 : Vote du regroupement des deux conseils d'école du RPI
- 2 : Vote du règlement intérieur des deux écoles
- 3 : Vote du règlement intérieur du conseil d'école
- 4 : Validation des comptes des coopératives scolaires
- 5 : Bilan de rentrée scolaire (effectifs, travaux)
- 6 : Carte Scolaire
- 7 : Projets et activités

1 - Vote du regroupement des deux conseils d'école du RPI :

Voté à l'unanimité.

Mme ROY assurera la présidence du Conseil d'école pour l'année scolaire 2018/2019.

2- Vote du règlement intérieur des deux écoles :

Après lecture du règlement par Mme ROY, celui-ci est voté à l'unanimité.

Il sera affiché dans les deux écoles, et mis en ligne sur les sites des mairies.

3 - Vote du règlement intérieur du conseil d'école :

Après lecture par Mme ROY, il est voté à l'unanimité. Il est consultable dans les deux écoles.

Les comptes rendus des conseils d'école seront disponibles sur les sites des mairies. Un mot sera diffusé dans les cahiers, pour donner le lien.

4 - Validation des comptes des coopératives scolaires :

Pour rappel, une coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Les coopératives scolaires de Saint Brice sur Vienne et de Saint Martin de Jussac sont affiliées à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable. L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui lui sont affiliées. En contrepartie, elle exige du mandataire, de respecter les obligations que lui impose la délégation de pouvoirs qu'il reçoit de l'association départementale : chaque école transmet un compte rendu d'activités et un bilan financier de la coopérative par année scolaire.

Les comptes des deux coopératives sont donc vérifiés et validés par l'OCCE ainsi que par un parent d'élève.

Coopérative Saint Brice sur Vienne (trésorière Mme DOUBLET) :

Mme DOUBLET rappelle que la coopérative scolaire sert à financer les sorties, les activités de l'école et les assurances élèves.

Actuellement, la coopérative a un fond de 4017.76€.

Les enseignantes de Saint Brice sur Vienne remercient les familles pour les dons du début d'année scolaire (au total 630€).

Coopérative Saint Martin de Jussac (trésorière Mme DEBORD) :

Mme DEBORD informe que la coopérative est en train de changer de banque et que les fonds sont en cours de transfert.

Mme ROY (directrice de l'école de Saint Martin de Jussac) précise que les comptes sont consultables par les parents à l'école.

5 - Bilan de rentrée scolaire (effectifs, travaux) :

Ecole St Brice : 107 enfants.

Soit Mme DOUBLET (PS et MS) : 24 enfants, Mme DALMAY-ROUGIER (PS et MS) : 25, Mme TINTIGNAC (GS) : 19, Mme ASTIER (CP) : 20, Mme ROYER (CE1) : 19.

Ecole St Martin de Jussac : 68 enfants.

Soit Mme ROY (CE2) : 21, Mme DEBORD (CM1 et CM2) : 23, Mme LEYSSENE (CM1 et CM2) : 24.

23 élèves de CM2 quitteront l'école de Saint Martin pour le collège à l'issue de cette année scolaire, ce qui crée une réelle inquiétude quant au maintien de l'ensemble des postes du RPI pour la rentrée prochaine.

Mme ROY et Mme TINTIGNAC ont demandé aux Mairies de leur fournir une liste des enfants nés sur les 2 communes sur les années 2016 et 2017.

Travaux réalisés :

A Saint Brice sur Vienne : installation de stores dans la classe de Mme DALMAY-ROUGIER et dans la salle de motricité. Les enseignantes de l'école de Saint Brice sur Vienne remercient la Mairie de Saint Brice sur Vienne.

Demande de travaux à réaliser :

- L'installation d'une barrière entre le jeu pour enfant et la cour car actuellement il y a une marche et nombreuses sont les chutes (l'installation de barrières provisoires serait-elle possible ?).
- L'installation d'un plot métallique (ou autre balisage) sur la place de parking côté entrée maternelle à la place des barrières provisoires. Mme TUYERAS (maire de Saint Brice sur Vienne) explique que les travaux n'ont pas été effectués par manque de personnel mais que cela reste toujours en réflexion. En revanche, un essai sur la mise en place d'un sens unique sur la rue des Ecoles sera mis en place en début d'année 2019. Nous pourrions accéder à la rue des Ecoles par la rue Verlaine. Il est rappelé aux parents qu'il est judicieux de se garer tous sur le même côté de la rue des Ecoles afin de ne pas gêner les cars scolaires.
- L'installation de câbles horizontaux au plafond devant la classe de Mme Doublet par le personnel communal pour la semaine de la maternelle.
- Pendant l'exercice du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face à un attentat-intrusion, plusieurs difficultés ont été notées : recherche d'une alarme efficace (la solution de talkie-walkie a été abandonnée) et recherche de solution pour verrouiller le bâtiment du bas.

A Saint Martin de Jussac : Mme ROY (directrice de l'école de Saint Martin de Jussac) a envoyé un mail le 03/09/2018 à la Mairie de Saint Martin de Jussac avec une liste de demandes de travaux à réaliser. Mme ROY demande à la Mairie de lui faire un retour par mail afin de s'assurer que ses demandes ont bien été prises en compte. Mme SOURY (maire de Saint Martin de Jussac) demande à Mme ROY de lui noter une date butoir sur ses mails. Mme ROY ne souhaite pas imposer de date butoir, mais juste que ses demandes ont bien été prises en compte, même si la réalisation n'en sera pas immédiate.

6 : Carte Scolaire :

Mr HUGON (Inspecteur de l'Education Nationale) explique le fonctionnement de la carte scolaire. Elle définit la répartition des élèves, donc des moyens, par établissement scolaire. Cette sectorisation permet en effet à l'Éducation nationale de planifier les ouvertures et les fermetures de classes en fonction du nombre prévisionnel d'élèves. Elle change donc chaque année en fonction des évolutions démographiques.

Mr HUGON rappelle que le réseau des écoles de la Haute-Vienne représente beaucoup de petites écoles et que la natalité est en baisse : moins 300 élèves sur la Haute-Vienne par rapport à l'année précédente.

Avec la baisse de la natalité sur la Haute-Vienne, Mr HUGON s'interroge sur la restructuration du maillage scolaire.

Mme TUYERAS et Mme SOURY rappellent qu'une convention ruralité a été signée avec l'Académie et que cette convention est le fruit d'un dialogue étroit entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales

pour améliorer l'offre éducative dans les territoires ruraux.

Mr HUGON souligne qu'il connaît l'attachement des élus locaux à leurs écoles. Les mobilisations peuvent faire reculer une mesure de carte scolaire. Cependant, il doit y avoir une réflexion dans la mesure où s'amorce une baisse démographique. Il faut assurer un maillage cohérent de l'école.

Mr HUGON explique que le RPI Saint Brice sur Vienne / Saint Martin de Jussac a échappé à une fermeture de classe sur l'année 2018/2019 et que cette décision peut être différée sur la rentrée 2019/2020 en fonction des effectifs qui lui seront remontés.

Question posée à Mr HUGON : « Sur quels critères est basé la fermeture d'une classe ? »

Réponse : effectif global du RPI + projection d'inscriptions sur les 2 à 3 prochaines années = assurance de la fréquentation de l'école par des élèves.

Valeur indicative qui peut entraîner la fermeture d'une classe : moins de 25 élèves par classe.

Valeur indicative qui peut entraîner l'ouverture d'une classe : plus de 27 élèves par classe.

7 - Projets et activités :

GS / CP / CE1 : mardi après-midi intervention musique avec l'intervenante Amandine Goudouneix.

GS : randonnée « nettoisons la nature » à Saint Brice sur Vienne le 29/09/2018

PS / MS classe Mme DOUBLET : travail sur la semaine du goût autour du thème « sans œufs ».

Réalisation d'une recette par jour, recettes fournies par une élève de la classe qui est allergique aux œufs.

PS / MS classe Mme DALMAY-ROUGIER : lancement du projet cuisine. Chaque mois réalisation d'une recette pour fêter les anniversaires.

Travail artistique autour de l'artiste Yayoi Kusama (décoration du hall d'entrée par les travaux artistiques des enfants).

Sur l'ensemble des classes de l'école de Saint Brice sur Vienne, intervention du SYDED qui est le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets : "pourquoi et comment se passe le recyclage?".

GS / CP / CE1 : projet escrime avec le club de Saint Junien

GS / CE2 : piscine en décembre.

Mme TINTIGNAC (directrice de l'école Saint Brice sur Vienne) remercie les parents des autres classes qui vont accompagner les élèves de GS car il n'y avait pas assez de parents en GS pour les accompagner.

Renouvellement d'une exposition commune entre les deux écoles autour de l'Océanie et de l'Afrique.

CE2 : participation aux jeux traditionnels le 02/10/2018

CM1 / CM2 : rencontres Ekiden le 19/10/2018, cross secteur le 27/11/2018 et cross départemental le 05/12/2018

Activités sportives Saint Martin de Jussac :

Période 1 : VTT

Période 2 : judo

Période 3 : piscine

CE2 / CM1 : semaine du goût, visite de la ferme Ane & Carottes à Champagnac la Rivière

Visite de la ferme, Présentation de l'activité maraîchère en agriculture biologique, Présentation des outils spécifiques à l'activité.

CM2 : semaine du goût, visite d'un chef cuisinier de Champagnac la Rivière qui leur a fait déguster des desserts en trompe l'œil (légumes à l'intérieur).

Les CE2 et les CM2, dans le cadre de la semaine du goût, ont dégusté des fruits exotiques.

CM2 : travail d'écriture avec rencontre d'un auteur

CE2 / CM1 : expo commune aux 2 écoles, projet autour du monde. Arts visuels : 1 continent par période

CM2 : expo commune, géographie, arts visuels, lecture

CM2 : permis vélo

Demande faite pour le permis piéton.

En cette rentrée 2018, les territoires ruraux bénéficient en priorité du programme Écoles numériques innovantes et ruralité, qui va permettre aux écoles de bénéficier d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'École et des territoires ruraux. L'éducation nationale accompagne et promeut les innovations organisationnelles et pédagogiques qui permettent d'améliorer la qualité de l'offre éducative en milieu rural.

Ce programme est financé à hauteur de 50% par l'Etat et 50% par les municipalités.

L'équipe enseignant de Saint Brice sur Vienne et Mme TUYERAS (maire de Saint Brice sur Vienne) ont monté le dossier de demande de financement en collaboration.

Cependant, le budget 2019 n'est pas encore connu. Elle ne peut pas s'engager dans un premier temps et attend le vote du budget en début d'année 2019 pour voir si cela est réalisable de financer les 50% restants.

Si les municipalités ne participent pas à hauteur de 50%, l'Etat ne versera rien.

Mme SOURY (maire de Saint Martin de Jussac) souhaite également monter un dossier de demande de financement en collaboration avec les besoins des enseignantes de Saint Martin de Jussac. Le dépôt du dossier doit avoir lieu avant le 26/11/2018 auprès de Mr HUGON.

Comme la mairie de Saint Brice sur Vienne, la mairie de Saint Martin de Jussac ne connaît pas encore son budget 2019. Elle ne peut donc pas s'engager dans un premier temps et attend le vote du budget en début d'année 2019 pour voir si cela est réalisable de financer les 50% restants.

La date du prochain conseil d'école sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme ROY Anabel
Directrice d'école de Saint Martin de Jussac
(Présidente du conseil d'école)

Mme BELLAYER Séverine
Représentante des parents d'élèves
(Secrétaire de séance)